

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0621 du 17/03/2021

Arrêté du 15 mars 2021

ARRETE PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'une inspectrice principale des Finances publiques.

Date d'application : 01/05/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES**ARRÊTÉ****portant mutation d'une inspectrice principale des Finances publiques**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier

L'inspectrice principale des Finances publiques dont le nom suit est affectée dans les conditions suivantes à compter du 1^{er} mai 2021 :

| N° DGFIP | Prénom | Nom | Ancienne affectation | CSRH | Nouvelle affectation | CSRH |
|----------|--------|----------------|---|------|----------------------------------|------|
| 900244 | HÉLÈNE | BENOIT-JEANNIN | SERVICES CENTRAUX MISSION RISQUES ET AUDIT | SARH | SERVICES CENTRAUX – BUREAU CL-2B | SARH |

Article 2

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 15 MARS 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756